

Comité de pilotage des sites Natura 2000
« Milieux alluviaux du Rhône aval » et « Prentegarde »
du 28 février 2025 – salle de fêtes de Le Pouzin

Etaient présents :

- Madame Isabelle MASSEBEUF, élue régionale
- Monsieur Christophe VIGNAL, maire de Le Pouzin
- Madame Isabelle ROSIN, élue à la mairie de Saint-Just-d'Ardèche
- Madame Catherine JACQUOT, élue à la mairie de Lorient
- Monsieur Claude AURIAS, maire de Lorient et élu à la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur Christian CHABERT, élu à la mairie de Livron
- Monsieur Bernard REYNAUD, élu à la mairie de Cruas
- Madame Josiane DUMAS, élue à la mairie de Saulce-sur-Rhône et Fédération de chasse la Drôme
- Madame Anne VANPEPERSTRAETE, Syndicat mixte des gorges de l'Ardèche
- Madame Claire HENRY, Compagnie nationale du Rhône (CNR)
- Monsieur Pierre SOULIER, CNR
- Madame Marie-Ange POURCHIER, CNR
- Monsieur Romain BRUSSON, CNR
- Monsieur Nicolas JULIEN, CNR
- Monsieur Evan BLAIN, CNR
- Madame Maud POTIGNY, CNR
- Madame Nedjma SALHI, CNR
- Madame Déborah NADAL, Syndicat mixte Coiron au Rhône
- Monsieur Romain STAATH, Fédération de pêche de l'Ardèche et AAPPMA de Viviers
- Monsieur Kilian GOMES DA SILVA, association des riverains de Prentegarde
- Madame Marie-Thérèse MICHEL-DANSAC, association des riverains de Prentegarde
- Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, association Castor et homme
- Monsieur Sébastien PENEL, association Castor et homme
- Monsieur Hervé PENEL, association Castor et homme
- Monsieur Serge GUIER, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Drôme
- Monsieur Robert FESCHET, Fédération de la chasse de l'Ardèche
- Madame Marie BALAGUIER-MUSSAT, UNICEM Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur Christophe BARRAS, UNICEM Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur Cyril CHAREYRE, ACCA Le Pouzin
- Monsieur Jérôme DUBOSC, ACCA Le Pouzin
- Monsieur Clément ROCHE, Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes
- Monsieur Nicolas PARRAIN, Association CK3V
- Monsieur Olivier BOUCHET, Fédération de pêche de la Drôme
- Monsieur David MARIJON, Office Français de la Biodiversité Ardèche
- Monsieur Damien MONTEGU, Communauté de communes Drôme sud Provence
- Madame Chloé CORREIRA, Communauté de communes Drôme sud Provence
- Monsieur Thomas JOUSSET, Granulats VICAT
- Monsieur Eric MOITIE, DIFOREM
- Monsieur Sylvain VAILLANT, ACCA Lorient
- Monsieur Alain GOURDON, ACCA Lorient

- Monsieur Dorian AUDEMARD, Fédération de pêche de la Drôme
- Monsieur Philippe CAILLEBOTTE, Association CDCK Ardèche

Etaient excusés :

- Madame Marie-Pierre MOUTON, Conseil départemental de la Drôme
- Madame Martine GRIVAUD, DDT Ardèche
- Monsieur Thierry INSALACO, DDT Drôme
- Madame Camille ROLIN, CN'AUR
- Monsieur Denis BRUNEL, EDF
- Monsieur Jonathan MALINEAU, Syndicat Annonay Serriere, Syndicat Cance Doux
- Monsieur Dominique BALAY, Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes (antenne Drôme)
- Monsieur Florent MALIQUE, Réseau de Transport d'Electricité - GMR Cévennes
- Monsieur Guillaume CHEVALIER, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- Monsieur Lionel JACOB, Association des amis de Viviers
- Madame PERMINGEAT et Monsieur GIRAUD, propriétaires
- Monsieur Jean-Louis BONIS, LPO Drôme
- Monsieur Quentin TEYSSEIRE, APPMA EYGA
- Chambre d'agriculture de la Drôme
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Messieurs Guibert et Vulin, Chambre de commerce et de l'industrie
- Madame Nathalie NIESON et Monsieur Nicolas DAUJAN, Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo
- Conservatoire des espaces naturels de l'Isère -antenne Platière
- FFRandonnée Drôme

Objet : Compte-rendu des sites Natura 2000 FR8201677, Milieux alluviaux du Rhône aval et FR8212010, Printegarde

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappels des orientations de la Région pour Natura 2000
- Bilan 2024
- Elections de la présidence et de la structure porteuse
- Perspectives 2025

Seuls les points qui ont fait l'objet d'une discussion ou d'un débat sont présentés dans ce compte-rendu. L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet :

<https://milieuxalluviauxrhoneaval.n2000.fr/site/site-2>.

➤ **Mot d'accueil de Monsieur Vignal**

Monsieur Vignal, maire de Le Pouzin et Président du COPIL jusqu'à ce jour accueille les membres et invités au COPIL Natura 2000.

Il rappelle que la mairie de Le Pouzin était impliquée en tant que structure animatrice et sur la présidence du COPIL depuis plus de dix ans.

Il remercie les deux dernières animatrices Natura 2000 employées par la mairie du Pouzin, Amanda Cocquelet et Sophie Coste-Durieux.

➤ **Mot d'accueil de Madame Massebeuf**

Madame Massebeuf, élue régionale, remercie l'accueil par la Mairie de Le Pouzin.

Elle rassure le COPIL en indiquant que la Région Auvergne Rhône-Alpes s'inscrit bien dans la continuité du travail réalisé par la Mairie de Le Pouzin toutes ces années et que le budget alloué pour ces sites Natura 2000 est conforté.

La Région a fait le choix de continuer avec les chargé/es de mission locaux quand c'était possible.

Madame Massebeuf indique également que ces sujets lui sont familiers étant donné qu'elle siège au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche dont elle est la vice-présidente.

➤ **Présentation, par la Région, des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000 votée les 29-30 juin 2023.**

Voir le [diaporama](#).

Sophie Coste-Durieux a présenté les rappels des orientations de la Région.

Elle propose que les COPILs Natura 2000 de Printegarde et Milieux alluviaux du Rhône aval continuent de se dérouler le même jour afin de ne pas multiplier les réunions. Les membres du COPIL sont favorables à cette proposition.

Une question est posée sur la définition de site emblématique.

Madame Massebeuf a apporté une réponse en expliquant que plusieurs critères de choix ont été pris en compte tels que : la répartition des sites sur tout le territoire régional, la diversité des milieux et leur capacité à « représenter » les sites de la Région, les opportunités de valorisation et de sensibilisation du grand public mais aussi des plus jeunes, le portage historique, la faisabilité d'une gestion en direct par la Région.

➤ **Bilan 2024**

Voir le [diaporama](#).

La présentation est réalisée par Sophie Coste-Durieux.

Le Président de l'ACCA de Lorient rappelle que les sangliers sont une grande cause de dérangement sur le territoire et qu'ils se réfugient dans la roselière de Printegarde.

Les chasseurs ont notamment pour rôle d'accompagner les agriculteurs quand il y a des dégâts.

Comment mieux les réguler ? Il est important de pouvoir concilier les usages qui sont la définition même de la politique Natura 2000.

Toutefois, la roselière de Printegarde ne se situe pas seulement en site Natura 2000 mais est une Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) qui a pour vocation à :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux;
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats;
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Dans les RCFS, toute acte de chasse est en principe interdit.

Cependant, l'arrêté d'institution de la réserve prévoit l'exécution d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion cynégétique lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétiques. Les conditions d'exécution de ce plan doivent être compatibles avec la protection du gibier et la préservation de sa tranquillité.

Son exécution doit être autorisée chaque année, soit par l'arrêté attributif du plan de chasse ou par l'arrêté approuvant le plan de gestion cynégétique (art. R. 422-86 c. env.). La destruction des animaux nuisibles peut avoir lieu à l'intérieur de la réserve. Le préfet fixe, dans l'arrêté d'institution de la réserve, la période de l'année durant laquelle la destruction d'animaux nuisibles peut avoir lieu et les restrictions nécessaires pour assurer la protection du gibier et la préservation de sa tranquillité (art. R. 422-88 c. env.).

Dispositions applicables aux RCFS :

- Les ACCA sont tenues de faire assurer la garde de leur territoire par un ou plusieurs gardes particuliers, renforçant ainsi le respect des RCFS (art. R. 422-68 c. env.).

- Des panneaux matérialisant la RCFS sont apposés aux points d'accès publics à la réserve (art. 6 de l'arrêté du 13 décembre 2006).

- Des réseaux départementaux de réserves peuvent être créés ; leur coordination est assurée par les fédérations de chasseurs. L'organisation de ces réseaux est fixée par le schéma départemental de gestion cynégétique (art. L. 422-7 et R.422-85 c. env.).

Source : <http://ct78.espaces-naturels.fr/reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage#effets>

La parole est ensuite donnée à la CNR sur les projets de restauration du Rhône.

Voir le [diaporama](#).

Il est précisé que quand les matériaux sont remis dans le Rhône :

- pour les sédiments fins, ils reprennent le cours d'eau.
- pour les sédiments grossiers, ils restent dans le secteur où ils ont été remis. Ils bougent assez peu.

Les matériaux peuvent être réinjectés en plusieurs fois, ils sont stockés sur le site du chantier en attendant.

En ce qui concerne le chantier de Saulce Gouvernement, il y aura sans doute une troisième saison de travaux. Notamment, les aléas climatiques, avec les crues, sont la cause de ce retard.

Le CEN Rhône-Alpes présente ensuite ses actions liées au Rhône.

Voir le [diaporama](#).

Des précisions sont apportées sur l'Apron du Rhône, espèce de poisson endémique suite à une question concernant son lieu de reproduction.

Il existe deux grosses populations sur la rivière Ardèche et la Durance.

Il n'existe plus que quelques populations relictuelles dans la rivière Drôme.

Le bilan 2024 sur les suivis ornithologiques est présenté ensuite par Sophie Coste-Durieux.

Il est demandé à ce qu'un bilan sur plusieurs années soit présenté au prochain COPIL afin que les membres puissent se rendre compte de l'évolution.

Intervient ensuite l'association Castor et homme sur les évolutions de population de castor sur le territoire. Voir le [diaporama](#).

La CNR reprend la parole sur le sujet de l'entretien de la roselière de Printegarde :

Voir le [diaporama](#).

Des mesures de compensation seront mises en place.

Les agriculteurs des parcelles concernées seront contactés. Il y aura une étude d'enquête sur ces mesures compensatoires entre le 02 mai et le 02 juin 2025.

L'association de canoé-kayak des 3 Vallées est favorable pour renouveler l'opération de ramassage des déchets. Monsieur Hervouët est le contact à la CNR sur ces questions.

➤ **Organisation, par la Région en tant qu'autorité administrative, de l'élection de la Présidence du COPIL et de la structure porteuse par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.**

Contexte :

Les désignations actuelles arrivent à échéance et ces deux sites Natura 2000 deviennent emblématiques avec la volonté que la Région Auvergne Rhône-Alpes les gère directement avec une présidence régionale représentée par Madame Massebeuf, élue régionale.

Rappel sur les règles de désignation (selon article L414-2 du Code de l'environnement) :

La structure porteuse et le/la Président/e du COPIL sont désigné/es par et parmi les représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Pour être désignée structure porteuse, la collectivité ou le groupement doit avoir délibéré en ce sens au préalable. Quant au Président du COPIL, il est désigné en son nom propre.

A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure le rôle de structure porteuse et la présidence du COPIL.

Une élection à la majorité des élus présents et à main levée est proposée. Il n'y a pas de quorum requis par le Code de l'environnement.

Membres élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote:

- Madame Isabelle MASSEBEUF, élue régionale
- Monsieur Christophe VIGNAL, maire de Le Pouzin
- Monsieur Claude AURIAS, maire de Loriol et élu à la Communauté de communes Val de Drôme
- Monsieur Christian CHABERT, élu à la mairie de Livron
- Monsieur Bernard RAYNAUD, élu à la mairie de Cruas
- Madame Isabelle ROSIN, élue à la mairie de Saint-just-d'Ardèche
- Madame Josiane DUMAS, élue à la mairie de Saulce-sur-Rhône

7 élus présents représentant 8 collectivités territoriales.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, en tant qu'autorité administrative, organise les élections de la désignation de la structure porteuse du site Natura 2000 jusqu'en 2027, par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Avec accord des élus présents, le vote s'est déroulé à main levée.

- Désignation structure porteuse :

Sophie Coste-Durieux, chargée de mission sites emblématiques Natura 2000 à la Région, informe de la candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme structure porteuse des sites, selon la délibération de la collectivité du 20 octobre 2023.

Les 7 élus représentants les 8 collectivités élisent la Région Auvergne Rhône-Alpes, seule candidate, comme structure porteuse jusqu'en 2027.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes devient structure porteuse des sites Natura 2000 FR8201677, Milieux alluviaux du Rhône aval et FR8212010, Printegarde pour la période du 28/02/2025 au 31/12/2027.

- Election de la Présidence de COPIL

Sophie Coste-Durieux, chargée de mission sites emblématiques Natura 2000 à la Région, informe de la candidature de Madame Isabelle Massebeuf, élue à la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme Présidente,

Les 7 élus représentants les 8 collectivités élisent Madame Isabelle Massebeuf, seule candidate, comme Présidente jusqu'en 2027.

Madame Isabelle Massebeuf devient Présidente de COPIL des sites Natura 2000 FR8201677, Milieux alluviaux du Rhône aval et FR8212010, Printegarde pour la période du 28/02/2025 au 31/12/2027.

➤ **Perspectives 2025 et à venir**

Voir le [diaporama](#).

Pour finir la séance, Sophie Coste-Durieux présente les perspectives pour l'année 2025 qui a déjà démarré.

Pour le prochain COPIL, une sortie terrain sera proposée à la suite de la partie en salle.

Madame Isabelle Massebeuf et Monsieur Christophe Vignal clôturent ce COPIL en remerciant les participants.

Contacts Région Auvergne Rhône-Alpes :

- *Sophie COSTE-DURIEUX (chargée de mission de quatre sites emblématiques Natura 2000 sur le territoire Ardèche/Drôme) :*

sophie.coste-durieux@auvergnerhonealpes.fr / 04 26 73 31 25 - 06 12 20 96 11

- *Madame Isabelle MASSEBEUF (élue régionale et Présidente de COPIL) :*

Isabelle.MASSEBEUF@auvergnerhonealpes.fr / 06 81 59 29 01
